

MAIRIE D'ECOYEUX
REUNION DU CONSEIL
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze septembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune d'ECOYEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle COSSON.

Date de convocation du conseil : 05/09/2023

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Présents : Mmes COSSON, LAFAYE, CHASSELOUP, DELCROIX, LACROIX, LE ROUX
BARBRAUD, VETELET,

MM., LAROCHE, BAIOLA, OUZEAU, CAILLAULT, RAGONNAUD

Absent excusé : M. LIGNÉ pouvoir à Mme. LAFAYE.

 M. GILLARD pouvoir à Mme COSSON

Mme. Carole LACROIX a été élue secrétaire.

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé

Réhabilitation de l'équipement de loisir place commune de chez Mervaud (202309D001)

Madame la Première Adjointe, informe que le service administratif a été contacté par un jeune administré du village de chez Mervaud.

Lors de cet échange, ce jeune homme a demandé s'il était possible de restaurer l'équipement de loisir sur la place du village de chez Mervaud.

Madame la première Adjointe explique que cet équipement est présent sur une section commune appartenant à l'ensemble des habitants du hameau, et qu'il est déjà existant.

Les travaux consistent au remplacement du panneau de basket et du remplacement du filet de la cage de but.

La structure sera renforcée et une plateforme sera ajoutée dans un second temps pour faciliter la pratique des sports

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider le remplacement du panneau de basket et du filet
- De réaliser une plateforme en régie

Terrain en zone artisanale chez Giet – demande d'une entreprise (202309D002)

Madame la Première Adjointe informe qu'une entreprise souhaite acquérir une partie du terrain artisanal cadastré AH 676 à l'entrée du bourg soit environ 555m² pour s'implanter.

Dans le projet, outre l'activité de location de véhicules et de matériels, il est envisagé l'installation d'une laverie automatique en libre-service.

Madame la Première Adjointe rappelle au conseil le prix de vente du dernier terrain artisanal et propose de céder cette portion de terrain au prix de 20€/m².

Après en avoir délibéré et à la majorité du vote dont le résultat est le suivant 14 « pour » et une abstention, le Conseil Municipal décide :

- De fixer le prix de vente à 20€/m² et de prendre à sa charge les frais de division de la parcelle,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'opération.

Dénomination des voiries internes des nouveaux lotissements (202309D003)

Madame la Première Adjointe, rappelle au conseil municipal que deux nouveaux lotissements privés sont en cours sur la commune et que le service des impôts demande que le conseil municipal donne un nom aux voiries internes.

Pour le lotissement du Bois d'Arguet, il est proposé « Impasse de l'Orée du Bois » et pour le lotissement situé proche de la rue Beauregard « Rue des Petites Varennes ».

Après avoir expliqué l'origine des ces propositions, il est demandé au conseil municipal de statuer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De nommer la voirie du lotissement au bois d'Arguet « Impasse de l'Orée du Bois »
- De nommer la voirie du lotissement au Bourg « Rue des Petites Varennes ».

Restauration Bâtiment « Marcel CAILLAULT » sur la place des écoles (202307D004)

Madame la Première Adjointe, présente un devis pour la restauration du local « Marcel CAILLAULT », en effet une fissure importante est apparue et il convient d'y apporter rapidement une réponse.

Le devis de la société ECGB17 d'un montant de 1191€HT soit 1429.20€TTC est soumis à l'approbation du Conseil Municipal

Madame la Première Adjointe informe qu'une subvention est mobilisable auprès du Conseil Départemental pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider le devis ainsi que le tableau de financement présentés
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'opération.
- De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental.

Aménagement de la Rue des Écureuils Chez Richard (202309D005)

Madame la Première Adjointe rappelle que le Conseil Municipal a procédé à l'acquisition de deux parcelles pour réaliser un aménagement de sécurité sur la Rue des Écureuils pour d'une part réduire la vitesse excessive et d'autre part sécuriser les sorties des habitations des riverains.

Pour réaliser ces travaux, Madame la Première Adjointe présente un devis de 7 661.40€HT soit 9193.68€TTC provenant de la SEC TP.

Madame la Première Adjointe informe qu'une subvention est mobilisable auprès du département pour la réalisation d'aménagement de sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider le devis ainsi que le tableau de financement présentés
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'opération.
- De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental.
- D'inscrire les crédits au BP 2024

Informations Diverses

Madame la Première Adjointe, Isabelle COSSON, donne lecture d'un courrier de remerciement de l'association du don du sang pour la subvention accordée en 2023.

La première adjointe poursuit son intervention par un point sur la rentrée scolaire 2023-2024. Les effectifs s'établissent autour de 107 élèves. Les projections laissent s'éloigner le risque de fermeture d'une classe pour au moins deux ans. La restauration scolaire provient toujours d'un centre de production alimentaire, la cantinière étant toujours en arrêt.

L'inauguration de la fresque aura lieu le 29/09/2023 à 17h00 sur invitation, un verre de l'amitié sera proposé.

L'adjointe informe que les invitations pour le repas mairie vont partir. Les élus, les agents et leurs conjoints sont conviés pour le 27/01/2024 à 20h00.

L'adjointe termine son intervention avec une information importante :

L'état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrains consécutifs au phénomène de retrait/gonflement des sols argileux est reconnu pour la commune au titre de l'année 2022. Elle invite toutes les personnes touchées par ce problème à se faire connaître de la mairie et à contacter les assurances avant la fin du mois de septembre.

Le deuxième Adjoint, Olivier LAROCHE, informe de la reprise des réunions de la commission voirie prochainement. Il prévient également que l'entreprise qui a fabriqué les boîtes à livre et à idée a été contactée pour assurer le service après-vente. Le Quatrième Adjoint, Mickael LIGNÉ, coordonne l'intervention de l'entreprise.

Monsieur Gérard OUZEAU, conseiller de la majorité, demande si des actions ont été menées pour lutter contre les deux roues motorisés qui sévissent le soir et le week-end. Madame la Première Adjointe lui répond que la gendarmerie a accentué ses contrôles, que des infractions ont été relevées et ont donné lieu à des verbalisations.

Avant de clôturer le Conseil Municipal, un appel pour trouver deux volontaires pour assurer le recensement 2024 est lancé. Les personnes réalisant le recensement sont rémunérées par la Mairie.

Séance levée à 20 heures 15